

1994-95

Présidente : Mme Marie-Lucy DUMAS

Rapporteurs : M. Philippe WERTHEIMER

M. Richard AMALVY

Le groupe "Actualité" a eu pour mission d'étudier **"comment, après les bouleversements géostratégiques que nous connaissons et en tenant compte de l'évolution de la politique de sécurité de l'Europe, maintenir et développer chez les jeunes l'esprit de défense ?"**

Ce sujet n'avait jamais été abordé directement par la Commission Armées-Jeunesse. Il répond à un souci exprimé par le Ministre de la Défense et les membres de la Commission.

Le Livre Blanc consacre un chapitre aux questions de Défense et Société et aux relations entre l'Armée et la Nation<sup>1</sup>. Ce texte rappelle que *"l'esprit de défense est fondé non sur un nationalisme étroit, mais sur un patriotisme ouvert qui défend à travers la France des valeurs universelles : pour cette raison, il n'est vraiment fort et assuré que lorsqu'il unit la nation entière, c'est dire l'importance de l'esprit civique"*.

Pour mener à bien cette étude, notre groupe a pu rencontrer de nombreuses personnalités concernées d'une façon ou d'une autre par l'éducation des jeunes :

- du professeur de collège au Recteur de l'Académie de Paris, du trinôme académique au chef de corps.

Mais surtout, il a eu la possibilité d'interroger et de laisser parler :

- des élèves de la classe de quatrième aux classes de terminales, dans quatre établissements de la région parisienne,

- des appelés du contingent dans deux régiments et une base aérienne.

Cette expérience a permis d'effacer certains préjugés sur l'état d'esprit des jeunes.

Le thème de l'esprit de défense et les différentes manières de l'entretenir et de le développer est un thème extrêmement sensible puisqu'il fait appel à la perception que chacun des représentants de la Commission Armées-Jeunesse se fait de la société, de la nation et de ses évolutions, ainsi que des réalités des risques extérieurs. Mais ce thème fait l'objet d'un **consensus au sein de notre Commission**, consensus exprimé par les Français sur les réalités internationales, la place de la France dans le monde et le maintien des dépenses militaires (selon le sondage annuel du SIRPA).

Toutefois, **ce consensus ne nous paraissait pas évident chez les jeunes**. Aussi le groupe de travail, par les nombreux contacts qu'il a eus avec eux, a voulu et pu se faire une idée plus juste de leur opinion.

Ces échanges ont mis en évidence que :

- l'acquisition de l'esprit de défense ne tient pas à l'âge des intéressés mais plutôt à leur degré de conscience nationale, lui-même lié à l'environnement social et géographique,

**- c'est dans les milieux les moins favorisés que l'esprit de défense est le plus développé,**

- il existe un sentiment d'injustice vis-à-vis du Service national, sentiment parfois dû à une information et à une formation insuffisantes.

---

<sup>1</sup> Chapitre 9, p 145.

De ce fait **la formation des éducateurs reste une priorité**. Si des progrès ont été accomplis au sein de l'Education nationale sur cette question, il n'en reste pas moins qu'il est important de les poursuivre en les améliorant, tant au travers des canaux associatifs qu'éducatifs.

Le groupe d'étude rappelle que le Service national et en particulier le service militaire, continue d'être considéré comme une des formes d'intégration et de participation à la vie de la nation et qu'en conséquence, **le principe du maintien de la conscription reste un facteur essentiel de la cohésion nationale**.

## **I.- ESPRIT DE DEFENSE ET CIVISME**

### **A - UNE NOTION LIEE A L'HISTOIRE DE LA FRANCE ET AU CONTEXTE INTERNATIONAL.**

L'esprit de défense est une notion récente liée à la dissuasion nucléaire et à un contexte de guerre froide qui nécessitait **une perception claire de la menace et une compréhension de la politique de défense de la France** par les citoyens. Cette notion a été difficile à faire comprendre, car plus abstraite que la notion de patriotisme qui signifiait la mobilisation de gros bataillons. Un gros travail d'éducation et d'explication a pu être fait grâce aux chercheurs, aux instituts (IHEDN), aux débats publics sur les questions de défense. On a pu cependant constater, au travers des multiples interviews que nous avons effectuées, que la perception globale de ce concept était trop intellectuelle pour les jeunes.

Or, le nouveau contexte géostratégique international et la politique de sécurité de l'Europe ont des implications importantes sur notre défense, sur sa conception et, de ce fait, sur la compréhension des citoyens.

**a - La menace n'est plus unique et militaire**, elle a été remplacée par une situation beaucoup plus instable, où une multitude de risques plus difficiles à cerner surgissent en de nombreux points du globe.

photo n°4 Rencontre de la Commission avec de jeunes lycéens.

- ces risques ne relèvent pas seulement de l'ordre militaire;
  - ils peuvent subir de très grandes variations dans la perception de leur degré de menace par la population;
  - ils sont surtout clairement perceptibles quand ils mettent en cause la sécurité des citoyens sur le territoire de la France (dans le cas du terrorisme par exemple).
- Cela implique pour les citoyens une plus grande attention dans l'appréciation concrète des risques qui menacent nos sociétés.

**b - La France s'intègre dans un espace de sécurité plus vaste et à géométrie variable :**

D'abord l'Union européenne et son bras armé, l'Union de l'Europe occidentale (UEO) qui s'efforce de développer une Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) ; ensuite l'Alliance atlantique qui assure la pérennité avec le lien transatlantique; enfin l'Organisation de sécurité et de coopération européenne (OSCE) qui s'applique à promouvoir la sécurité pan-européenne.

De ce fait, l'attachement à la sécurité de l'espace européen doit se développer parallèlement, en attendant que se dégage, dans un avenir peut-être proche, un esprit de défense européen.

**B - UNE NOTION LIEE A LA CITOYENNETE.**

Au travers des propos des jeunes on peut distinguer plusieurs composantes de l'esprit de défense. L'esprit de défense est le résultat d'un processus qui passe par :

- **l'acquisition et l'exercice de la citoyenneté,**
- **la compréhension de la sécurité du pays** dans ses dimensions militaires et économiques,
- et, aujourd'hui, **le sentiment de l'appartenance à un espace européen** et donc d'une sécurité collective plus large, en accord avec la générosité naturelle des jeunes qui préfèrent imaginer un monde sans frontière.

L'esprit de défense exige que le citoyen ait le sentiment de son appartenance à la communauté nationale et à ses valeurs républicaines (un territoire, une histoire, un destin communs). Les valeurs démocratiques de la France sont partagées avec les autres pays de l'Union européenne et les autres démocraties.

L'esprit de défense implique la participation des citoyens pour le maintien et la protection de ces valeurs. De ce fait, **la défense n'est pas seulement l'affaire des militaires** mais, comme le souligne l'ordonnance de 1959, elle englobe toutes les composantes de la société. C'est un acte global. **L'esprit de défense est donc inséparable de l'éducation des citoyens.**

**C - TROIS PROPOSITIONS POUR UN ESPRIT DE DEFENSE ADAPTE.**

**a - Renforcer le sentiment d'appartenance à la nation.**

- **le Service national demeure un des facteurs, et souvent l'ultime, d'intégration pour les jeunes, notamment pour les plus défavorisés.**
- **l'éducation civique est désormais un impératif à intégrer dans toutes les disciplines de l'enseignement.**

**b - Développer l'esprit de défense en dehors du cadre militaire :**

- **le tissu associatif** extrêmement dense en France est un relais permettant ce développement. Il conviendrait que le rôle des associations en la matière soit unanimement reconnu.

### **c - Poursuivre la formation à l'esprit de défense dans le cadre militaire.**

- le Service national reste le moyen le plus efficace et le plus conforme à l'esprit de la citoyenneté, d'assurer **la protection du territoire et des valeurs de la société,**

- le Service national n'est crédible que s'il réussit à sensibiliser les jeunes à l'esprit de défense. Or, lorsque la question du Service national se pose, d'une part les jeunes n'en comprennent pas la raison, d'autre part ils le perçoivent comme inégalitaire et injuste (les jeunes filles, n'étant pas soumises à l'obligation de Service national, ont la possibilité de commencer leur carrière plus tôt). D'où la nécessité d'être **attentif aux modifications** susceptibles d'être apportées au déroulement du Service national dans ses formes diversifiées. Cependant, le service militaire reste incontestablement **le principal moyen permettant d'assurer la pérennité de l'esprit de défense.**

## **II. - L'ESPRIT DE DEFENSE CHEZ LES JEUNES**

Grâce aux visites que nous avons pu effectuer dans quatre établissements scolaires et aux quatre tables rondes organisées avec des appelés du contingent, le groupe a pu constater l'opinion des jeunes sur la notion de défense et sur ce qu'il faut entendre par esprit de défense.

### **A - DEUX OBSTACLES PEUVENT GENERER L'APPROCHE DE CETTE NOTION:**

#### **a - Le mode d'information :**

Les jeunes de 14 à 20 ans sont en quête d'idéal, recherchent la considération et ont besoin de repères pour leur apprentissage de citoyen.

**De ce fait l'information qui leur est destinée doit être faite par des interlocuteurs qualifiés et concernés.**

La sensibilisation à l'esprit de défense doit s'effectuer auprès de tous les jeunes. Le groupe a été particulièrement frappé de constater que **les élèves des milieux moins favorisés ont une approche plus lucide des menaces intérieures et extérieures.**

#### **b - Les réticences à l'égard du Service national.**

Incontestablement, chez les jeunes, il existe des réticences vis-à-vis du Service national, qui peuvent être d'ordre **philosophique** (a-t-on le droit de tuer? a-t-on le droit de nous envoyer à la guerre sans nous demander notre avis?), **technique** (pas d'agresseur), **pratique** (à quoi est-ce que l'on sert?) ou parce qu'ils en perçoivent certaines injustices. Se pose alors inévitablement la question de l'utilité du Service national et de son universalité.

Toutefois, pour bon nombre d'entre eux, le Service national peut être l'occasion d'acquérir des connaissances ou des qualifications, de valoriser certaines aptitudes ou de raffermir leur sentiment d'appartenir à la défense de leur pays.

**Le groupe est convaincu qu'il faut réduire, voire faire disparaître, les inégalités en matière de Service national et qu'il faudra bien aborder la question de la participation des jeunes filles à la défense du pays.**

**L'utilité du Service national doit apparaître de plus en plus au travers des responsabilités confiées aux appelés. Il est souhaitable que les armées y veillent, notamment dans les domaines de l'acquisition et de la valorisation des compétences des jeunes.**

### **B - L'INFORMATION ET LA FORMATION.**

Le manque d'information est fréquemment exprimé par les jeunes, malgré les références télévisuelles qu'ils avancent.

Les élèves nous ont dit qu'ils n'avaient pas eu de cours sur la défense en classe de Troisième (voir programmes d'éducation civique) et que, dans le cadre scolaire, on ne leur a pas parlé du Service national.

Il faut souligner, comme l'ont dit les enseignants rencontrés, que les questions de défense (quand elles sont traitées) ne sont pas forcément traitées dans les cours d'éducation civique, mais sont bien plus souvent incluses dans d'autres matières (soit à l'occasion d'un cours d'histoire, soit à l'occasion d'un événement : Cinquantenaire de la Libération par exemple).

Il faut distinguer deux informations :

**a - L'information du citoyen en général :** la défense de la France, de nos intérêts stratégiques, de nos valeurs, mais aussi de l'Europe, font partie du bagage de tout citoyen, homme, femme et futur citoyen. Cette information est notamment assurée dans le cadre de l'Education civique et de l'Histoire.

**De ce fait, la Commission souhaite :**

- un ambitieux programme d'éducation civique de l'école primaire aux classes terminales,

- une mobilisation accrue de tous les échelons de l'Education nationale.

**b - L'information des jeunes sur le Service national.**

**A cet égard, la Commission préconise :**

- l'établissement de correspondants-défense dans les établissements scolaires (à l'instar des adultes-relais) chargés de diffuser l'information et d'être disponibles pour rencontrer les élèves à leur demande. Ce correspondant peut être aussi bien un personnel du milieu éducatif qu'un cadre de réserve, parent d'élève par exemple, motivé et bien informé.

- la poursuite de l'effort d'information des jeunes dans les bureaux du Service national, les centres de sélection et les mairies.

### **III. - FORMER A L'ESPRIT DE DEFENSE : LE RÔLE DES ADULTES**

#### **A - ROLE DE LA VIE ASSOCIATIVE DANS LA FORMATION DE L'ESPRIT DE DEFENSE.**

Dans nos entretiens avec les jeunes collégiens, nous avons pu noter que la conscience d'une responsabilité naît bien souvent d'une **participation active à la vie d'une association** qui favorise le développement de la citoyenneté, première étape de l'esprit de défense.

**Faut-il une information appropriée sur les questions de défense pour les associations ?**

**Quel rôle peuvent jouer les associations de cadres de réserve vis-à-vis de la jeunesse ?**

**Comment la participation des ONG à des opérations humanitaires à l'étranger (comme au Rwanda) avec l'aide des forces armées peut amener une prise de conscience du rôle de la France et approfondir la notion de solidarité sur le plan national comme international ?**

**Ces questions pourraient être étudiées par la Commission Armées-Jeunesse.**

## B - LA FORMATION DES ENSEIGNANTS.

Depuis la signature du premier Protocole Education-Défense en septembre 1982, **les liens entre ces deux institutions se sont largement développés** sous les aspects les plus divers : rencontres, voyages, activités sportives et musicales, conférences, universités d'été etc., rompant avec une longue tradition de méfiance réciproque. La Commission se félicite du grand pas qui a été franchi.

Dans son prolongement, les nouveaux programmes d'éducation civique instaurent, dès 1985, en classe de CM2 et de Troisième, l'étude de la défense nationale et de l'esprit de défense. Il restait à former les formateurs. Dans ce but ont été créés **les trinômes académiques Education-Défense**.

La Commission note, au travers de ses différentes enquêtes, que cette formation est dispensée **de façon très inégale selon les académies**. L'insuffisance de cette formation tient au fait :

- qu'elle n'existe pratiquement pas en formation initiale,
- qu'elle est basée sur le volontariat en formation continue,
- et qu'enfin elle est liée au dynamisme du trinôme académique et de l'importance que le Recteur lui accorde.

### *La Commission souhaite :*

- *qu'une formation initiale en IUFM soit donnée aux futurs enseignants,*
- *que les stages de formation continue soient pris en compte dans les plans académiques de formation au même titre que les autres organisés par les Missions académiques de formation des personnels de l'Education nationale (MAFPEN),*
- *que la sensibilisation des Recteurs soit effectuée par une réunion ad hoc organisée par le Ministre de l'Education, notamment après la signature du 3e protocole (11 avril 1995) où sont particulièrement abordées les questions de formation des enseignants,*
- *que les "délégués défense" aient une mission reconnue auprès des Recteurs (à l'instar de celui de Lille),*
- *que le chef de MAFPEN soit directement associé aux activités du trinôme.*

## C - LA FORMATION DES INSTRUCTEURS CHARGES DE L'INSTRUCTION MILITAIRE DE BASE DES APPELES.

Le groupe d'étude a pu noter quelques différences entre les propos des appelés et des instructeurs. Certains appelés déclarent n'avoir pas eu de cours sur la défense pendant leur mois d'instruction, alors que les instructeurs font état des instructions officielles et des documents pédagogiques qui permettent aux cadres de les préparer et de les conduire.

Il est vraisemblable que les cours donnés sur l'organisation de la défense n'ont pas été perçus comme tels par les appelés. La Commission estime cependant que cette instruction est faite.

C'est au moment du Service national que les appelés font état d'une certaine curiosité sur les questions de défense. Ils regrettent alors souvent une insuffisance de leur information sur les moyens, les équipements et les capacités de nos forces en dehors de ceux de l'unité ou de l'Arme dans laquelle ils servent.

De leur passage "à l'Armée" il résulte que les questions de défense ne leur sont plus aussi étrangères qu'avant.

**La Commission souhaite :**

**- le développement de la participation des appelés aux activités de réserve.**

**- la plus large place réservée à l'information sur le rôle des AVAE et leur vie quotidienne : dans les régiments au profit des fractions du contingent qui viennent d'être incorporées, dans les établissements scolaires au cours de rencontres entre jeunes.**

En conclusion la Commission souligne :

**- le lien entre esprit de défense et éducation civique,  
- le capital d'ouverture des jeunes sur les questions de défense et leur demande d'information,  
- l'importance de la formation des enseignants et des éducateurs, formation qui doit être développée à tous les niveaux.**

**Au cours de cette année nous avons rencontré :**

- Mme Gendreau-Massalou,  
Recteur de l'Académie de Paris
- M. Perret,  
inspecteur d'académie, Paris
- colonel de Noirmont,  
chef de la division Etudes Planification et Evaluation  
du SIRPA
- M. Bernard Landas,  
inspecteur pédagogique régional,  
délégué Défense de l'Académie de Lille
- colonel François Hudault,  
adjoint communication à la CMD de Lille
- M. Michel Pierrot,  
inspecteur pédagogique régional de l'Académie de Lyon
- général Robert Amet,  
directeur des activités régionales de l'IHEDN
- colonel Huberdeau,  
commandant le 6e régiment de Cuirassiers/12è régiment de Cuirassiers d'Olivet
- colonel Dequen,  
commandant le 5ème régiment d'Infanterie
- M. Alain Despanques,  
professeur d'histoire-géographie  
au collège Henri Wallon à Aubervilliers
- M. Xavier Lacorre,  
professeur d'histoire-géographie  
au collège Joliot-Curie à Stains.

Nous avons été accueillis dans les établissements suivants :

collège Le Village, de Trappes (Yvelines)  
lycée des sept mares, de Maurepas  
collège Paul Fort, de Monthéry  
lycée de la vallée de Chevreuse, à Gif-sur-Yvette

Nous avons organisé des tables rondes avec des appelés des unités suivantes :

6ème RPIMa de Mont de Marsan,  
72ème régiment du génie de Mourmelon.